

Image not found or type unknown



Frais acte Huissier suite litige rsi

Par **yaya3376**, le **30/09/2013** à **13:26**

Bonjour,rrnJ'ai crée mon entreprise il y a moins d'un an,je bébécifie de l'ACCRE.rnJ'ai reçu des courriers,dés la création,du RSI avec des appels de cotisations mal calculés.rn6 mois après je reçois une mise en demeure à laquelle je n'ai pas répondu et une signification de contrainte d'un huissier. rnSuite à sa venu, j'ai réglé les 181€ du RSI, ils m'ont répondu par la suite de ne pas tenir compte de l'avis amiable, et que mon solde était créditeur de 45eur.rnrnL'huissier me réclame des frais, je n'ai pas contesté la contrainte comme la loi m'y autorisé, suis-je dans l'obligation de payer ces frais sachant que la dette principale a été soldé ?